

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2011/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 29 septembre 2011**

**DCM N° 11-09-13**

**Objet :** Versement d'une participation financière complémentaire à l'Orchestre National de Lorraine.

**Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire**

Administré par un syndicat mixte comprenant la Ville de Metz et la Région Lorraine, l'Orchestre a obtenu le label National du Ministère de la Culture et rayonne notamment à travers l'accompagnement des productions de l'Opéra-Théâtre mais aussi de la programmation spécifique à l'Arsenal lui conférant un rôle singulier dans la vie culturelle messine.

Dans le cadre du budget primitif 2011, le Conseil Municipal a acté le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 993 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine. Néanmoins, la situation financière de l'Orchestre reste tendue, compte tenu notamment d'une dotation de départ insuffisante en l'absence d'évolution des participations financières de l'Etat et de la Région Lorraine depuis plusieurs années.

Pour permettre à l'ONL d'absorber ses dépenses annuelles, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 50 000 € portant la subvention totale à 2 043 610 € soit une augmentation de 4,1% par rapport à 2010. La subvention totale 2011 (BP+BS) représente 32% du budget global de l'ONL.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,  
Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 8 septembre 2011

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif 2011,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de verser une participation financière complémentaire d'un montant de 50 000 euros à l'Orchestre National de Lorraine,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Antoine FONTE  
Adjoint Délégué à la Culture

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture – Service de l’Action Culturelle

Commissions : Commissions des Affaires Culturelles et Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 17

**Décision : ADOPTÉE**

**Pour : 44**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**